

→ **Agenda social 2023 du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse...**

Carrières, salaires et conditions de travail : porter haut et fort les revendications des personnels !

La direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère réunissait les représentant·es des personnels du CSA ministériel (CSAMEN) lors d'un groupe de travail le mercredi 22 février dernier.

L'occasion pour elle de nous communiquer le calendrier et les thèmes relevant de son agenda social, dont l'examen figurera à l'ordre du jour du prochain CSAMEN, prévu pour le 15 mars. Et l'occasion pour nous de dire ce que nous en pensions, en lien évidemment avec nos principales revendications du moment.

On entend par agenda social (du MENJ, en l'occurrence) l'ensemble des discussions que nous aurons avec la DGRH concernant sa politique en matière de ressources humaines, en plus des discussions obligatoires car préparatoires au recueil des avis des représentant·es des personnels membres du CSAMEN (lignes directrices de gestion et rapport social unique).

Dans un document de 3 pages, la DGRH indique vouloir ouvrir des discussions *à forts enjeux [...] pour faire face à un contexte de perte d'attractivité de nos métiers et plus généralement de la fonction publique.*

Elle identifie 3 axes de travail – et donc de discussions – pour tenter d'inverser la tendance, notamment pour les filières professionnelles qui nous concernent et qui relèvent de l'enseignement scolaire et de l'éducation nationale. Et fournit un calendrier prévisionnel.

Axe 1 - Revalorisation et reconnaissance

– un groupe de travail ministériel (GTm) est prévu en mars ou

avril pour y discuter d'un cadre de gestion national (une circulaire ministérielle ?) pour les collègues contractuel·es des filières autres qu'enseignantes.

– un GTm doit être organisé pour y discuter du bilan et du suivi du plan ministériel de requalification de la filière administrative (en mars) ; un autre pour la mise en œuvre de la revalorisation indemnitaire 2023 des personnels administratifs (en avril).

– un GTm doit se réunir pour y discuter de la revalorisation et de la reconnaissance des personnels ITRF du MENJ. Il est prévu pour le second semestre 2023.

Axe 2 – Égalité professionnelle – Lutte contre les discriminations – Lutte contre les VSS

Le bilan annuel du plan national d'action 2021-2023 sera discuté lors d'un GTm commun aux trois CSA ministériels : celui de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que celui des sports, des jeux olympiques et paralympiques.

Sera examiné également (m-mars) *l'arrêté relatif au signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.*

Et un GTm commun aux trois CSAM se tiendra en juin prochain pour y discuter *d'un plan d'action pour la diversité et la lutte contre les discriminations.*

Axe 3 – Accompagnement – Formation – organisation et qualité de vie au travail

Outre les discussions et négociations portant sur des projets d'accords concernant le télétravail ou la protection sociale complémentaire (PSC) – et qui

déboucheront – ou pas – sur une signature des organisations syndicales, d'autres sujets sont mis à l'ordre du jour de l'agenda social : la formation des personnels, l'accompagnement RH ainsi que la qualité de vie et les conditions de travail (GTm en mai ou juin).

Cette discussion sur les conditions de travail sera l'occasion pour nous d'aborder – en pleine préparation gouvernementale du projet de loi de finances 2024 – la question du schéma ministériel des emplois administratifs et ITRF. Aucune fatalité, selon nous, d'accepter cette dégradation actuelle de nos conditions de travail par manque d'emplois pérennes et donc de personnels à statut pour assurer l'ensemble du fonctionnement quotidien de notre service public.

Cet agenda social ministériel n'a rien de très ambitieux tant les enveloppes budgétaires destinées aux revalorisations des personnels – par exemple – restent marquées par le cadre austère appliqué à la fonction publique et à ses dépenses par la loi de finances 2023.

Rien à voir avec un plan gouvernemental applicable dans nos ministères et qui viserait – vraiment – à faire reconnaître nos missions et métiers au service du public, à la hauteur de ce qu'ils représentent dans la vie quotidienne du pays et donc à les rendre plus attractifs.

Rien à voir, non plus, avec la déclinaison ministérielle d'un plan gouvernemental – pourtant indispensable – qui protégerait ses agents publics contre la vie chère et la diminution très significative de leur pouvoir d'achat.

Philippe Lalouette

→ **Agenda social 2023 du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse...**

À l'issue du groupe de travail ministériel portant sur l'agenda social 2023, la FSU écrivait au ministre au sujet des personnels ATPSS...

Monsieur le ministre,

Réuni-es en groupe de travail ministériel à la direction générale des ressources humaines de votre ministère le mercredi 22 février dernier pour y discuter de votre proposition d'agenda social pour 2023, nos représentant-es au CSAMEN souhaitent vous apporter par écrit les précisions et remarques suivantes.

Concernant les personnels ATPSS (administratifs, techniques, pédagogiques, de santé, sociaux) :

- **1 - Comme indiqué dans notre déclaration préalable lue lors du CSAMEN** d'installation du 9 février, la FSU demande que l'agenda social 2023 traite de revalorisation(s) pour l'ensemble des filières professionnelles du MENJ : il faut donc que cet agenda concerne absolument les personnels de la filière sociale.

- **2 - La FSU attend également que la discussion concernant la revalorisation des personnels ITRF** (requalification des emplois et revalorisation indemnitaire) exerçant leurs fonctions dans les services et établissements du MENJ ait lieu durant le premier semestre 2023 pour un effet au 1^{er} janvier de cette année. En effet, le décrochage indemnitaire et les inégalités de versement subis par ces personnels sont injustifiables, surtout après la communication urbi et orbi faite à propos des débuts de rattrapage du niveau des primes opéré pour la filière administrative.

- **3 - La FSU souligne que toutes les organisations syndicales représentées au CSAMEN** doivent être conviées aux groupes de travail concernant les mesures de bilan et de poursuite de la mise en œuvre du plan 2021-2026 de requalification de la filière administrative. En effet, il a été laissé entendre que toutes ne seraient pas invitées au même titre. Cette situation n'aurait pas de fondement juridique du simple fait que ce plan de requalification ne résulte pas d'une négociation ni d'un accord tels que définis par le statut général des fonctionnaires. La FSU attend qu'il soit porté à la connaissance des représentant-es des personnels tous les éléments utiles : répartition interacadémique des possibilités budgétaires de transfor-

mation d'emplois, répartition interacadémique des recrutements par les différentes voies statutaires de promotions, statistiques établies sur le pyramidage - en évolution - des emplois dans la filière au sein du MENJ.

- **4 - Comme précisé oralement le mercredi 22 février dernier**, la FSU est très attachée à l'égalité de traitement des personnels appartenant aux filières susceptibles d'être affectés sur l'ensemble des périmètres ministériels pour lesquels la DGRH a compétence de gestion. De ce point de vue, nous souhaitons qu'une réflexion globale soit menée afin d'établir une politique de convergence et de mise en cohérence des revalorisations envisagées. Par le passé, le morcellement des différentes mesures de revalorisation a abouti à exclure des effectifs notables des corps concernés en fonction de leur affectation, générant de nouvelles inégalités aux effets néfastes pour l'attractivité.

Ainsi, par exemple, la filière administrative, dont la gestion des corps relève de votre autorité, a connu des décrochages nouveaux entre les collègues affectés dans les services du MENJ et ceux en charge de l'administration des universités. Dans l'autre sens, ce sont les collègues de la filière ITRF affectés dans l'enseignement scolaire qui ont été placés « hors champ » des revalorisations ces dernières années.

La situation est identique concernant les revalorisations indemnitaires de la filière sociale opérées ces dernières années qui n'ont pas été suivi d'effet dans les universités.

Pour toutes ces raisons, la FSU revendique une revalorisation globale, concernant l'ensemble des personnels de chaque filière et quel que soit le ministère d'affectation pour lequel la DGRH a compétence ; dans le cadre d'une politique commune, pour toutes et tous, avec un réel objectif de convergence interfilière.

Nous vous remercions par avance, monsieur le ministre, de l'attention que vous porterez à notre correspondance.

Les représentant-es FSU au comité social d'administration ministériel de l'éducation nationale et de la jeunesse.